

**DIRECTION DES
COLLECTIVITES LOCALES**

**Bureau de l'Environnement et
des procédures publiques**

ARRÊTÉ du 31 JUIL. 2015

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention de risques technologiques relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, exploitées par le dépôt de munitions de Neubourg

**LE PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE
PRÉFET DU BAS-RHIN**

VU le code de l'environnement, et notamment, les articles L.515-15 à L.515-26 ; R.515-39 à R.515-51 ; R.123-1 à R.123-33 ; R.511-9 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 1^{er} février 2013, prescrivant l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques générés par les activités du dépôt de munitions de Neubourg ;

VU l'arrêté ministériel du 3 février 2015, modifiant l'arrêté ministériel de prescription du 1^{er} février 2013 ;

VU la décision du Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 30 avril 2015 portant nomination d'un commissaire enquêteur et de son suppléant ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin,

ARRÊTE

Article 1

Une enquête publique est prescrite dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention de risques technologiques relatif aux installations exploitées par le dépôt de munitions de Neubourg.
Elle sera ouverte le **lundi 17 août 2015 et durera 32 jours, soit jusqu'au jeudi 17 septembre 2015 inclus.**

Article 2

Le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Bertrand PIMMEL, assistant maîtrise d'ouvrage, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Pierre FROMM, chef d'exploitation pétrolière retraité, en qualité de suppléant.

Article 3

Le dossier relatif à ce projet comprenant notamment une note de présentation, le périmètre d'exposition aux risques, un règlement, des recommandations tendant à renforcer la protection des populations, le bilan de la concertation et les avis émis par les personnes et organismes associés, sera déposé pendant la période de l'enquête publique, du **17 août 2015 au 17 septembre 2015 inclus**, en

mairie de Mertzwiller, siège de l'enquête, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie de Mertzwiller.

Article 4

Le commissaire enquêteur Monsieur Bertrand PIMMEL, recevra personnellement le public en mairie de Mertzwiller pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

- lundi 17 août de 13h30 à 17h30
- lundi 24 août de 13h30 à 17h30
- jeudi 3 septembre de 13h30 à 17h30
- jeudi 17 septembre de 13h30 à 17h30

Article 5

Pendant toute la durée de l'enquête publique un avis portant les mentions du présent arrêté sera affiché en mairie de Mertzwiller ainsi qu'en sous-préfecture de Haguenau.

Article 6

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Mertzwiller, à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n°218) et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin, pendant un an.

Article 7

L'enquête publique, objet du présent arrêté, s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques relatif aux installations exploitées à Neubourg par le dépôt de munitions.

A l'issue de l'enquête, le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin, se prononcera sur l'approbation de ce plan par arrêté préfectoral.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin, 1 rue Pierre Montet, 67000 STRASBOURG .

Article 8

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin,
Le Maire de Mertzwiller et le Sous-Préfet de Wissembourg-Haguenau ;
ainsi que le commissaire enquêteur,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée au dépôt de munitions de Neubourg.

Le Préfet
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général



Christian RIGUET